

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Département du Gard*

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE D'AUJARGUES**

**du Mercredi 9 Décembre 2020 à 18h30**

**Membres afférents : 15**

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 14**

**L'an deux mil vingt, le neuf du mois de décembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au foyer socioculturel, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.**

**Présents :** Messieurs, CHLUDA Bernard, GRÉGOIRE Robert, GUILHAUME Daniel, LAVEILLE Roland, LESCOFFIER Luc, REVERDY Bertrand, Mesdames BOTELLA Morgane, CAMURATI Francine, CAZAURANG Véronique, KESSLER Maryline, LE HINGRAT Emmanuelle, POULET-GUERIN Marie-Claude, TARLET-TSITSICHVILI Danièle, VERVOITTE Martine.

**Absent :** M. BASTID Morgan

**Date de convocation**

04/12/20

**Date d'affichage**

04/12/20

**Secrétaire de séance : Emmanuelle LE HINGRAT**

La séance est ouverte à 18h30. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et désigne Madame Emmanuelle LE HINGRAT en qualité de secrétaire de séance.

### **Modification de la date de Dissolution du compte CCAS**

Le Maire expose au conseil municipal que pour des raisons d'écritures budgétaires, il convient de modifier la date de dissolution du compte CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** de modifier la Délibération n°2020-10-04

En ce sens, il convient de lire : « De dissoudre le CCAS au 01<sup>er</sup> janvier 2021 ».

Aucune autre modification n'est apportée à ladite délibération.

## **Convention avec l'association « Rallye Terre d'Aujargues »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13/04/2012, renouvelée le 04/11/2014 et le 18/12/2017, le Conseil Municipal avait accordé à l'association « Rallye Terre d'Aujargues » l'utilisation du stade pour l'aménagement d'un circuit de voitures tout terrain.

Cette convention sera caduque au 31/12/2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention au 01/01/2021 et pour une durée de trois ans.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à **13 voix pour et 1 abstention de Monsieur Daniel GUILHAUME**, de donner une suite favorable à cette demande.

## **Renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance de l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public arrive à son terme le 31/12/2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un nouveau contrat de 3 ans avec l'entreprise DAUDET électricité pour un montant de 2 600€ HT par an.

Monsieur Le Maire rappelle, également, que ce contrat inclut les interventions de pose et de dépose des illuminations de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité la proposition de l'entreprise DAUDET et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

## **Mission pour relevé topographique, études et réalisation d'un dossier de demande de subventions pour l'aménagement de l'avenue des Cevennes**

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'afin de mieux sécuriser l'entrée du village par la RD105 /Avenue des Cevennes, il conviendrait de procéder à des aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules et de créer un cheminement doux pour les piétons.

Afin de réaliser le relevé topographique, les études et les dossiers de demande de subvention, il convient de désigner un Bureau d'Études.

L'emprise de l'étude s'étend du panneau d'entrée de l'agglomération jusqu'au rond-point de la rue des Acacias

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet Cap Ingé pour effectuer cette mission pour un montant de 8 500.00 € HT soit 10 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, désigne à **13 voix pour et 1 abstention de Madame Véronique CAZAURANG**, le cabinet Cap Ingé pour cette mission.

## Acquisition de 3 parcelles

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et d'aménagement de la zone de sport et loisirs de la commune et la nécessité d'acquérir des parcelles de terrains pour sa réalisation.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'accord des propriétaires suivants :

- Madame PETIT Geneviève, Monsieur LAUZE Vincent et Monsieur LAUZE Nicolas propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°481 d'une superficie de 367m<sup>2</sup>,
- Madame BOISSIERE Paule propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°482 d'une superficie de 167m<sup>2</sup>,
- Madame BERT Mireille propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°483 d'une superficie de 166m<sup>2</sup>.

Pour céder à la commune lesdites parcelles pour les sommes de :

- Parcelle n°481 de 367m<sup>2</sup> 500€
- Parcelle n°482 de 167m<sup>2</sup> 240€
- Parcelle n°483 de 166m<sup>2</sup> 230€

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles sus nommées et de prendre en charge tous les frais afférents à cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents et représentés** d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°481, n°482 et n°483 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents en vue de l'acquisition de ces parcelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19H30

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 16/12/20  
 Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 16/12/20  
 Publication le Compte rendu affiché en mairie le 16/12/20

\*\*\*\*\*

**Les membres du Conseil Municipal**

**Le Maire**